

7 Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise; de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre, et dans le piège du démon.

8 Que les diacres de même soient honnêtes et bien réglés; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, ni sujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux;

9 mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience pure.

10 Ils doivent aussi être éprouvés auparavant, puis admis au sacré ministère, s'ils sont sans reproche.

11 Que les femmes de même soient chastes et bien réglées, exemptes de médisance, sobres, fidèles en toutes choses.

12 Qu'on prenne pour diacres ceux qui n'auront épousé qu'une femme*, qui gouvernent bien leurs enfants et leurs propres familles.

13 Car le bon usage de leur ministère leur sera un degré légitime pour monter plus haut, et leur donnera une grande confiance dans la foi de Jésus-Christ.

14 Je vous écris ceci, quoique j'espère d'aller bientôt vous voir;

15 afin que, si je tardais plus longtemps, vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et la base de la vérité.

16 Et sans doute c'est quelque chose de grand que ce mystère de piété, qui s'est fait voir dans la chair, a été justifié par l'Esprit, a été manifesté aux anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

CHAPITRE IV.

Hérétiques annoncés.—Timothée exhorté à se nourrir de la bonne doctrine, à fuir l'erreur, à s'exercer à la piété, à se rendre le modèle des fidèles, à lire et à enseigner, à ne pas négliger la grâce de son ordination.

OR l'Esprit dit expressément que, dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur et des doctrines diaboliques.

2 Enseignés par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes;

3 qui interdiront le mariage, et l'usage des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec action de grâces par les fidèles, et par ceux qui connaissent la vérité.

4 Car tout ce que Dieu a créé est bon, et l'on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action de grâces;

5 parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu, et par la prière.

6 Enseignant ceci aux frères, vous serez un bon ministre de Jésus-Christ, vous nourrissant des vérités de la foi, et de la bonne doctrine que vous avez suivie.

7 Fuyez les fables impertinentes et puériles, et exercez-vous à la piété.

8 Car les exercices corporels servent à peu de chose; mais la piété est utile à tout, et c'est à elle que les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis.

* *Fers. 12.*—Gr. qui soient mariés d'une seule femme.

9 Ce que je vous dis est une vérité certaine, et digne d'être reçue avec une entière soumission.

10 Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux et toutes les outrages dont on nous charge, c'est que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des fidèles.

11 Annoncez ces choses, et enseignez-les.

12 Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse; mais rendez-vous l'exemple et le modèle des fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté.

13 En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation et à l'instruction.

14 Ne négligez pas la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée, suivant une révélation prophétique, par l'imposition des mains des presbytres*.

15 Méditez ces choses, soyez-en toujours occupé, afin que votre avancement soit connu de tous.

16 Veillez sur vous-même, et sur l'instruction des autres; demeurez ferme dans ces exercices; car n'ayant de la sorte, vous vous sauverez vous-même, et ceux qui vous écoutent.

CHAPITRE V.

Règles de conduite à l'égard de personnes âgées ou jeunes.—Vœux qui méritent d'être assistés, ou employés pour le service de l'Eglise.—Récompense, accusation, réprimande, ordination des presbytres (anciens).

NE reprenez pas les vieillards avec rudesse; mais avertissez-les comme vos pères; les jeunes hommes, comme vos frères;

2 les femmes âgées, comme vos mères; les jeunes, comme vos sœurs, avec toute sorte de pureté.

3 Honorez et assistez les veuves qui sont vraiment veuves.

4 Si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qu'ils apprennent premièrement à exercer leur piété envers leur propre famille, et à rendre à leurs pères et à leurs mères ce qu'ils ont reçu d'eux; car c'est une chose agréable à Dieu.

5 Mais que la veuve qui est vraiment veuve et abandonnée, espère en Dieu, et persévère jour et nuit dans les prières et les oraisons.

6 Car pour celle qui vit dans les délices, elle est morte, quoiqu'elle paraisse vivante.

7 Faites-leur donc entendre ceci, afin qu'elles se conduisent d'une manière irrépréhensible.

8 Si quelqu'un n'a pas soin des âmes, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, et est pire qu'un infidèle.

9 Que celle qui sera choisie pour être mise au rang des veuves, n'ait pas moins de soixante ans; qu'elle n'ait eu qu'un mari;

10 et qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres: si elle a bien élevé ses enfants, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres.

* *Fers. 14.*—Gr. des anciens.